



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service maritime  
Domaine public et milieux maritimes  
Affaire suivie par: Emilie Scanu  
☎ 04.93.72.72.48  
✉ emilie.scanu@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 18 AOUT 2020

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

à

Service Territorial  
Architecture et Patrimoine  
Villa Césarie  
41 avenue Thiers  
06000 NICE

n° 22/370

**BORDEREAU D'ENVOI**

Désignation des pièces	Observations
<p>1 dossier complet de demande d'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au profit de la commune de Cannes (dossier téléchargeable en pièce jointe du mail)</p> <p><i>6-26-08-2020</i></p> <p>L'architecte des bâtiments de France Le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine</p> <p><i>Luc ALBOUY</i></p>	<p>Pour avis</p> <p>La présente instruction administrative est régie par le code général de la propriété des personnes publiques, R.2124-1 à R.2124-12.</p> <p>Vous avez à votre disposition l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension du dossier.</p> <p>Aussi je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de votre réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce dossier.</p>

*Aucune objection au vu de l'état des lieux et des termes de la convention qui prévoit un usage 100% public, sans aucune restriction d'avis autre que le placetage pour circuler.*

*01* Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef de Pôle Procédures  
*Danielle LAROUDIE*